



POUR NOUS LES PROS !

Adhérents, profitez
d'une série d'avantages !

POUR EN SAVOIR PLUS

Contactez votre Conseiller MAAF PRO au

0 800 111 689

Service & appel
gratuits

- (1) Offres valables une seule fois réservées aux adhérents de l'UNEC sur présentation d'un justificatif. Les offres présentées dans ce dépliant sont cumulables entre elles mais non cumulables avec toute autre offre promotionnelle en cours.
- (2) Pour toute souscription entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019 d'un 1^{er} contrat Auto Pro (hors formule Eco), et/ou Auto (4 roues < 3.5t hors formule eco) et /ou d'un 1^{er} Tempo Habitation, vous bénéficierez d'une remise d'un montant équivalent à 2 mois de la cotisation annuelle du (ou des) contrat(s) ainsi souscrit(s), déduite de la première cotisation.
- (3) Pour toute souscription entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019 d'un 1^{er} contrat Multirisque professionnelle, vous bénéficierez d'une remise d'un montant équivalent à 2 mois de la cotisation annuelle de ce premier contrat ainsi souscrit, déduite de sa première cotisation. Si vous souscrivez dans le cadre de ce dernier contrat l'option Protection juridique professionnelle de la garantie Votre Tranquillité juridique, vous bénéficierez également d'une réduction équivalente à 25 % de la part de la cotisation annuelle due au titre de l'option Protection juridique Professionnelle du contrat Multirisque professionnelle, déduite de la première cotisation.
- (4) Pour toute adhésion entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019 d'un 1^{er} contrat Winalto Pro, vous bénéficierez d'une réduction des frais sur versements (1 % au lieu de 2 %).

Les contrats Tempo Habitation, Auto, Multirisque Professionnelle sont assurés par MAAF Assurances SA.

Le contrat **Winalto pro** est un contrat d'assurance de groupe à adhésion facultative, souscrit par l'AMATI (Association Multiprofessionnelle pour les Assurances des Travailleurs indépendants) auprès de MAAF Vie et **assuré par MAAF Vie**. Ce contrat a pour objet de proposer à des Travailleurs Non Salariés, membres de l'AMATI, des garanties d'assurance vie leur permettant de constituer un complément de retraite

Contrats distribués par :
MAAF Assurances SA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 160 000 000 euros entièrement versé - Entreprise régie par le code des assurances
RCS NIORT 542 073 580 - N° TVA intracommunautaire FR 38 542 073 580 - Code APE 6512 Z
Siège social : Chaban - 79180 CHAURAY - Adresse : Chauray - 79036 NIORT Cedex 09 - maaf.fr

et **MAAF Vie**

Société anonyme au capital de 69 230 896 euros entièrement versé - RCS Niort 337 804 819 - Code APE 6511 Z
Entreprise régie par le Code des assurances - N° de TVA intracommunautaire FR 82 337 804 819
Siège social : Chaban 79180 Chauray - Adresse postale : 79087 Niort cedex 9 - maaf.fr

17716 - 01/2019



Document à caractère publicitaire

**MAAF PRO s'engage aux côtés de
l'Union Nationale des Entreprises de Coiffure**

unec
Le réseau des coiffeurs





MAAF PRO,
partenaire
de l'Union Nationale
des Entreprises de
Coiffure



unec
Le réseau des coiffeurs

Partenaire historique des artisans, MAAF Assurances SA a signé un accord de partenariat avec l'Union Nationale des Entreprises de Coiffure.

Un accord qui repose sur l'expérience professionnelle des équipes de conseillers MAAF PRO et leur connaissance particulière des risques liés au métier de la coiffure. Cet accord permet ainsi aux adhérents de l'Union de bénéficier de nombreux avantages, tant sur leurs contrats professionnels qu'à titre privé.

Une série d'avantages immanquables :

Épargne Retraite



➔ **Réduction**
des frais sur versements
de 2 % à 1 % pour l'adhésion
à un premier contrat
Winalto Pro ⁽¹⁾⁽⁴⁾

Du fait de votre statut d'adhérent UNEC, bénéficiez aussi d'une réduction sur les frais de versement effectués sur votre contrat Winalto Pro.

Auto



2 mois gratuits
pour le premier
contrat **AUTO** ⁽¹⁾⁽²⁾

Grâce à MAAF PRO, même votre assurance Auto bénéficie d'une belle réduction : 2 mois offerts sur la première cotisation !

Habitation



2 mois gratuits
pour le premier contrat
Tempo Habitation ⁽¹⁾⁽²⁾

En tant qu'adhérent à l'UNEC, MAAF PRO vous offre 2 mois sur la première cotisation de votre contrat Tempo Habitation.

Multirisque professionnelle



2 mois gratuits
pour le premier
contrat **Multirisque**
professionnelle ⁽¹⁾⁽³⁾

+ 25% de réduction
sur la garantie **Protection**
juridique professionnelle de
l'option **Votre Tranquillité**
juridique du contrat
Multirisque Professionnelle ⁽¹⁾⁽³⁾